

ARS EN RE : REUNION DU 31 MAI 2018

Mme Danièle GROS est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU 26 AVRIL 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

OBJET : MARCHE 2018-1 - AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE – CHOIX DES ENTREPRISES.

Monsieur le Maire indique que, suite à la procédure d'appel d'offres MAPA lancée le 19 mars 2018, il a été retiré sur le site « marchés sécurisés.fr » 72 dossiers et 16 entreprises ont proposé une offre dont 5 par voie électronique. Suite à l'ouverture des enveloppes le 23 avril et au rapport d'analyse du 3 mai, émis par le maître d'œuvre, quatre lots sur dix sont considérés comme fructueux :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
4 – Platerie – isolation – faux plafond	Platerie Rochelaise	42 000,00 €
7 – Electricité – courants forts et faibles	Brunet-SICOT	48 000,00 €
8 – Plomberie-sanitaire-chauffage PAC	Muertes	91 000,00 €
9 – Ascenseur	CFA	27 100,00 €

Les autres lots ont été considérés comme infructueux :

LOT	MOTIF
1 – Maçonnerie-démolition-enduit-étanchéité	Offre inacceptable par rapport au marché
2 – Charpentes-menuiserie bois	Offre inacceptable par rapport au marché
3 – Couverture zinguerie	Aucune offre
5 – Revêtement de sols scellés - faïences	Offre inacceptable par rapport au marché
6 – Peinture	Offre inacceptable par rapport au marché
10 – Serrurerie	Offre inacceptable par rapport au marché

M. le Maire (le pouvoir adjudicateur) propose au Conseil d'accepter les lots fructueux, et dans le cadre de la procédure adaptée et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, de recourir à la négociation et de choisir librement les candidats avec lesquels il souhaite négocier.

Il ajoute que la conjoncture économique actuelle n'est pas favorable aux collectivités car les entreprises du bâtiment connaissent un accroissement de leur activité.

M. Yannick PALVADEAU indique que le cahier des charges aurait peut-être besoin d'être modifié et semble difficile au gros œuvre de rentrer dans l'estimation fixée.

M. Jean-Pierre NEVEUR : nous verrons cela lors de l'ouverture des nouvelles enveloppes le 22 juin prochain.

Mme Danièle GROS : si nécessaire, nous pouvons décaler les travaux de trois mois maximum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **entérine** le choix des entreprises pour les lots fructueux et **autorise** Monsieur le Maire à recourir à la négociation pour les lots restants.

OBJET : AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'EQUIPEMENT DE MOBILIER ET L'EXTENSION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE.

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 mars 2017, le Conseil a décidé de procéder à l'aménagement d'une bibliothèque-médiathèque dans l'ancienne mairie.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil de solliciter au nom de la commune les demandes de subventions auprès des administrations compétentes pour l'acquisition du mobilier et du matériel informatique ainsi que pour l'extension des heures d'ouverture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et considérant l'intérêt de ce projet :

- **Autorise** le Maire à solliciter auprès des services de la DRAC et du Conseil Départemental, les subventions auxquelles nous pouvons prétendre,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer d'autres demandes de subventions auprès des structures compétentes,
- **Autorise** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres selon le nouveau Code des Marchés Publics.

OBJET : AVENANT N°2 AUX TRAVAUX DE RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE L'EGLISE

M. le Maire propose pour acceptation cet avenant concernant des travaux supplémentaires sur le lot n°2 – Echafaudage - Maçonnerie - Pierre de taille. Ces travaux s'élèvent à 9 716,94 € HT et concernent :

- la réalisation de travaux de dallage en pierre de taille (chapelle nord),
- la restauration de certains décors peints,
- le complément d'échafaudage / saignées / raccords d'enduits et de badigeons sur les travées déjà restaurées et non comprises dans l'emprise du chantier (croisée et bras sud du transept roman).

L'avenant présenté modifie le montant du marché comme suit :

➡ Montant de l'avenant :

- Montant HT : 9 716,94 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 11 660,33 €

➡ Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 847 592,84 €
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant TTC : 1 017 111,41 €
- % d'écart introduit par l'avenant 1 + l'avenant 2 : 13,96 % (sur la base du T.T.C.)

Mesdames Danièle GROS et Françoise CAILLAUD proposent qu'une communication des travaux soit effectuée tout au long de leurs avancés par la mise en place de photographies ou autres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, **décide** à l'unanimité, **D'APPROUVER** l'avenant N°2 présenté et **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2018 de la Commune, section Investissement sur le programme 148 : EGLISE ET PARVIS.

OBJET : CREATION D'UN TARIF POUR LES BRADERIES

Suite à la commission du marché qui s'est réunie le 22 mai dernier, M. le Maire propose l'instauration d'un tarif pour les braderies organisées par la commune.

Il est proposé au Conseil un forfait inscription de 20 € et 4 € du mètre linéaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, **décide** à l'unanimité, d'entériner la proposition présentée et de retenir les tarifs proposés.

OBJET : ALSH - PARTICIPATION DES PARENTS AU MINI-CAMP

Dans le cadre des animations prévues par l'ALSH, un séjour en mini-camp à Taugon (17), pour les CE1 à CM 2, est organisé du 23 au 27 juillet prochain. Ce séjour est principalement axé sur l'environnement.

Le transport et l'hébergement sont pris en charge par la CdC.

Mme Danièle GROS précise que la participation demandée est identique à celle de l'année passée.

Pour ces activités, Monsieur le Maire proposera au Conseil, une participation des parents de 40 € par enfant pour ce séjour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **accepte** la participation citée ci-dessus.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une subvention déposée par à l'Amicale des Anciens Cols Bleus de l'Ile de Ré, qui a pour objet d'organiser des manifestations patriotiques.

Cette subvention permettrait à l'Amicale de renouveler leurs drapeaux, d'acquérir des tenues pour les portes drapeaux.

Le versement de celle-ci s'effectuera sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** d'abonder l'Amicale d'une subvention d'un montant de 200 € et précise que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire fait part au Conseil des informations suivantes :

- Les subventions attribuées par le Conseil Départemental pour nos venelles et impasses.
- La proposition de cession à la commune d'une parcelle de 60 m² contiguë à une parcelle communale à la Boire.
Devant le peu d'intérêt, le Conseil propose de ne pas acquérir cette parcelle mais l'accepterait sous forme de don.
- La proposition de motion émise par le Comité de bassin Loire-Bretagne. Après avoir entendu M. le Maire, le conseil décide d'inscrire cette motion à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Les remerciements pour les subventions communales attribuées.
- Le courrier de l'ARAFCE dont l'Assemblée Générale se tiendra le 4 août prochain.
- L'affaire nous opposant aux consorts MORVAN sera jugée par la Cour d'Appel de Bordeaux le 2 octobre prochain.
- Le problème de règlement d'une location de terrain situé en ZA. Après conciliation, le reliquat doit être acquitté. Dans le cas contraire et si cette situation devrait se reproduire, une procédure d'expulsion pourrait être engagée.
- L'Assemblée Générale « les Amis d'Arbollé » qui s'est tenue le 25 mai dernier. La commune était représentée par Mme Danièle GROS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents : Mme Elisabeth FLICHY (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER)
M. Robert HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Michel JAUFFRAIS)
Mme Charline DUVAL (donne pouvoir à M. Yannick PALVADEAU)
M. Jean-Philippe LUCAS (donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEVEUR)
M. Frédéric MOA